

CHU de Rennes : le discours de la bientraitance...

Depuis 2018, le CHU de Rennes a une charte du parcours patient dans laquelle il s'engage à une relation entre professionnels et usagers « faite de respect, de bienveillance, de confiance, d'écoute », avec la promesse d'adopter une attitude « de discernement à chaque étape du parcours ».

En particulier, la charte précise que « tout professionnel doit contribuer au respect des droits des patients », ce qui suppose de lui donner – précise la charte – « une information claire et individuelle ». Enfin, la charte affiche la garantie de « respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité du patient » et de « prendre en compte les situations de vulnérabilité ». **Source = Site Internet du CHU de Rennes.**

...La réalité de la maltraitance

Le CHU de Rennes est l'un des lieux de France où l'on recourt à des « méthodes inhumaines et dégradantes », selon l'expression du Président socialiste du Conseil général qui dénonçait en 2008, dans Libération, le recours à des tests médicaux pour évaluer l'âge de jeunes mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s (MIE-MNA).

De quoi parle-t-on ?

Les MIE n'ont pas de parents et arrivent seul-e-s en France. Ils et elles ont le droit d'être accueilli-e-s à l'aide sociale à l'enfance qui dépend du Conseil départemental.

Avant d'être accueilli-e-s, ces jeunes font l'objet d'une évaluation de leur âge pour vérifier leur minorité. À Rennes, une mission spécifique du travail social est ainsi chargée d'accueillir les jeunes et de les scolariser une fois leur minorité vérifiée normalement à partir d'entretiens et de leur acte de naissance. Mais la loi prévoit que, *en dernier recours et sous la condition de l'information et de l'accord des jeunes*, il est aussi possible d'utiliser des tests médicaux – dont des tests osseux – pour vérifier l'âge. C'est ce qui arrive à bien des jeunes de plus de 15 ans en France.

En France, on peut donc utiliser la médecine pour gérer l'immigration ?

OUI. Pire : bien des jeunes sont évalué-e-s mineur-e-s dans d'autres départements et, quand on les oriente vers l'Ille-et-Vilaine à cause du manque de places, la mission du Conseil départemental 35 et la Juge des enfants n'ont pas hésité à les réévaluer et à utiliser les tests médicaux.

Comment se déroulent ces tests médicaux ?

Selon nos informations, au CHU de Rennes, les jeunes doivent se soumettre à une radio du poignet (test osseux) mais aussi à un examen dentaire. En clair, on se base sur leurs os et leurs dents pour évaluer leur âge.

Que reprochons-nous au CHU de Rennes ?

En acceptant de réaliser ces tests médicaux, le CHU de Rennes ne respecte pas sa charte du parcours patient. Faire ces tests sur des jeunes, sans finalité médicale, cela revient à **ne pas être bienveillant, à ne pas faire preuve de discernement, à violer l'intimité des usagers, à ne pas agir contre leur douleur psychique, à ne pas respecter leur intégrité physique,** à ne pas les écouter lorsqu'ils se déclarent mineurs.

En particulier, le CHU de Rennes n'informe pas clairement les jeunes sur l'existence d'innombrables travaux scientifiques et éthiques qui contestent la validité des tests médicaux pour évaluer l'âge.

Bref, **le CHU de Rennes laisse exister une forme de maltraitance dans ses murs.**

Pourquoi avoir attendu 2021 pour dénoncer ces tests médicaux ?

Depuis 12 ans, **nous avons toujours dénoncé la dimension raciste et l'existence même de ces tests médicaux** qui portent **atteinte à l'honneur et à la finalité de la médecine.** Avec les associations en faveur des droits humains, avec l'appui de plusieurs médecins, nous avons fini par obtenir en 2014 la **quasi-disparition du recours aux tests médicaux en Ile-et-Vilaine.** Mais leur usage continuait ailleurs et, surtout, une loi de 2016 est venue légaliser et encadrer le recours aux tests osseux.

En 2018, nous avons manifesté à la clinique Saint-Hélier pour dénoncer le fait que ses services soient utilisés par un médecin qui pratiquait ces tests médicaux. Et la clinique a arrêté de laisser faire. Aujourd'hui, **le service de médecine légale du CHU de Rennes est réquisitionné par la Juge des enfants qui ordonne ces tests osseux et légitime, à l'hôpital, le recours à un examen dentaire pour évaluer l'âge...**

Que revendiquons-nous ?

La même chose que l'ancien Président socialiste du Conseil général d'Ile-et-Vilaine en 2008 lorsqu'il dénonçait « la chasse à l'enfant étranger » dans notre pays...

« Parce que l'on ne peut pas fonder sur des examens médicaux avilissants, contestés par la communauté scientifique, la détermination de l'âge précis d'un individu, **nous devons refuser de voir pratiquer des tests osseux [...] sur ces jeunes.** [...] Est-ce admissible de traiter ces jeunes, déjà psychologiquement fragilisés par une vie tourmentée, comme des fossiles soumis à examen de datation ? » (Président du Conseil général 35, *Libération*, 2008)

*Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes,
Réunion chaque mardi à 19 h à la MIR, 7 quai Chateaubriand, métro République*